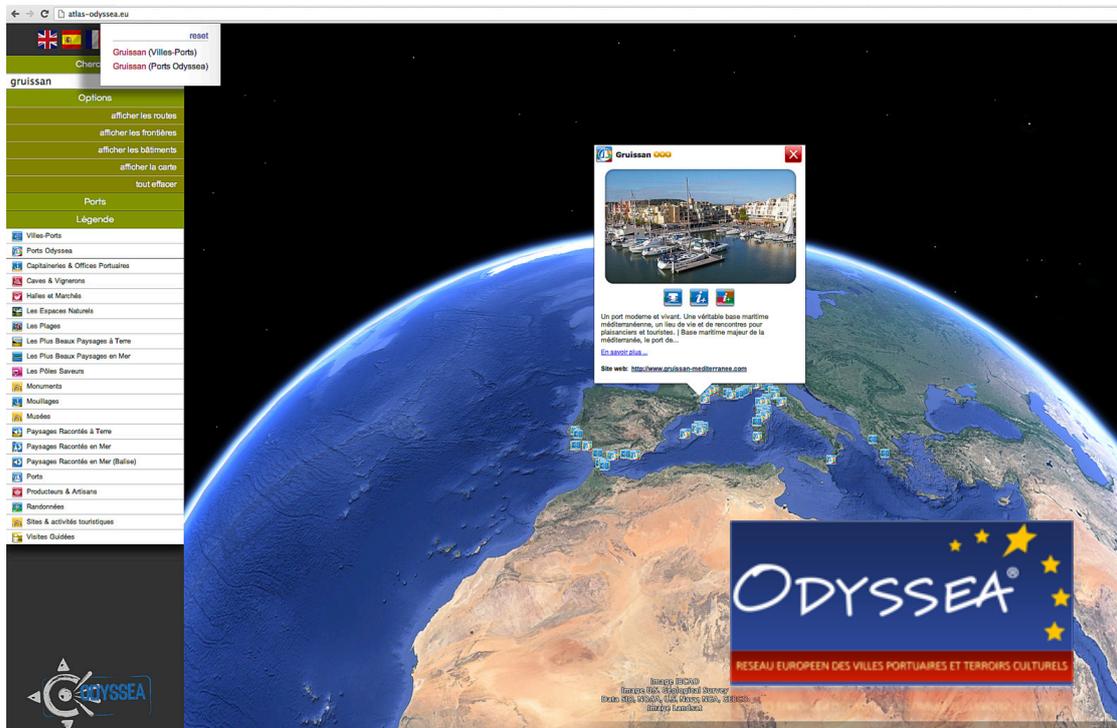


# ODYSSEA LA VISION STRATEGIQUE DE LA FFPP DES VILLES - PORTS DU XXI<sup>ème</sup> SIECLE

FFPP : « ODYSSEA CROISSANCE BLEUE 2014-2020 »



## LABEL QUALITÉ TOURISME DES PORTS ET DESTINATIONS PORTUAIRES



**DRAFT** - Octobre 2013

Philippe Calamel  
pour  
Jean Claude Méric



# ODYSSEA

## LABEL QUALITÉ TOURISME DES PORTS ET DES DESTINATIONS PORTUAIRES

*« Enjeux : passer d'une offre de port « abri technique » à une destination portuaire européenne d'excellence » : QUALITÉ TOURISME*

### COMMISSION NATIONALE

Avec les membres de la commission Nationale Odyssea de la FFPP sous la direction de Jean Claude Méric :

1. l'Association Nationale des Elus du Littoral (A.N.E.L.)
2. l'Association Nationale des Maires des Sites Classés et des Communes Touristiques (A.N.M.S.C.C.T)
3. le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, membre.
4. Atout France
5. La DATAR
6. Le Ministère de la Culture
7. Le ministère du Tourisme
8. Le ministère du Développement Durable
9. La Fédération des Industries Nautiques (F.I.N.)
10. La Fédération Française de Voile (F.F.V)
11. La Fédération des Offices de Tourisme de France
12. La Fédération Française de Motonautisme (F.F.M.)
13. L'Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (Pavillon Bleu)
14. La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)
15. L'Union Nationale des Associations de Navigateurs (U.N.A.N.)
16. Les Voies Navigables de France (VNF)
17. Régions européennes NECSTOUR

### Objectifs

L'objectif général consiste à définir autour des destinations portuaires, un écosystème maritime et fluvial pour **un tourisme de qualité et compétitif**, un modèle territorial intégré de croissances bleues. Il doit permettre d'étendre la connaissance et la création de relations systémiques entre les parties prenantes : les ports, les cités portuaires, les acteurs des destinations touristiques (littorales et rurales), les entreprises, les fournisseurs de services, pour créer un pôle de compétitivité du nautisme et de tourisme côtier plus intégré, plus novateur et sensible aux questions liées à la durabilité environnementale.

La perspective qu'ODYSSEA se promet d'atteindre est de faire en sorte que la pratique du nautisme évolue vers un tourisme bleu et vert, avec la possibilité d'accéder dans un futur proche, à un label, valorisant la Qualité et un ensemble unique de ressources, de compétences et de services. Une action pertinente à mettre en œuvre au niveau Français et transnational, en fournissant un instrument opérationnel visant à classer les **ports par niveau de qualité** (de 1 à 4 ancres). Un moyen concret capable d'améliorer les informations et services mis à la disposition des plaisanciers, touristes et habitants voulant accéder aux offres bleues et vertes autour des ports. C'est aussi un objectif de monter en gamme qui s'inscrit dans une gestion environnementale permettant aux gestionnaires de port d'améliorer leurs offres et services et concevoir une nouvelle organisation territoriale intégrée dans le but de devenir une « destination portuaire d'excellence ».

**Le modèle Territorial Intégré de croissance bleue de la FFPP** : ODYSSEA, pour les activités touristiques nautiques et côtières et des eaux intérieures constitue une source importante de croissance économique et un vrai potentiel pour les années à venir. Le modèle Odyssea est issu de plusieurs projets de coopération territoriale financés par l'Union Européenne. Sa réalisation est assurée grâce à un ample partenariat mené par la FFPP, le GEC ODYSSEA, NECSTOUR, en coopération avec des organismes publics territoriaux et privés partageant des expériences et ayant un rôle actif dans les politiques de développement tournées vers le nautisme et le tourisme côtier et fluvial.

**Ce projet permet la formalisation du cahier des charges technique du label, du modèle économique et la modélisation des services liés à la marque de Qualité des Ports et destinations portuaires.**

## LES BÉNÉFICIAIRES

### Le projet implique:

- Les gestionnaires de port et les structures portuaires qui constituent un réseau hétérogène au niveau des services qu'elles offrent, tant en matière de typologie que de qualité.
- Les acteurs publics des destinations du tourisme côtier et fluvial.
- Les entreprises de la filière du nautisme, les loueurs, croisiéristes, les loisirs nautiques et loisirs verts.
- Les acteurs de l'innovation et du transfert technologique qui ont besoin de mettre en place des stratégies de coopération communes pour renforcer l'interaction avec le système des entreprises;

**Les bénéficiaires finaux** du projet et des actions sont les plaisanciers, les touristes et les habitants pour un meilleur accès aux activités bleues (nautiques), vertes (balades à terre au fil de l'eau) et culturelles. Bénéficiaires qui constituent le meilleur indicateur de la compétitivité de l'offre. (Satisfaction, fidélisation, consommation).

## Activités

Ce projet représente un véritable système de classification de la Qualité de l'offre portuaire pour le nautisme basé sur l'attribution « d'ancre » de une à quatre, en fonction du niveau Qualité atteint par le port candidat.

Les indicateurs utilisés se basent sur les paramètres fournis par le cahier des charges du Label en devenir qui sera réalisé dans le cadre d'une taskforce en France (FFPP) et Européenne (Odyssea). Ils concrétiseront les « **Critères pour une analyse de la compétitivité et de la qualité des ports touristiques** » et concernent les offres et services offerts par les ports touristiques.

Sera aussi étudié le potentiel de croissance bleue du tourisme maritime, fluvial et côtier autour des ports et leurs voies bleues et vertes comme les produits et les services connexes et leur diversification toute l'année, les lignes de transport des passagers et les opérations d'éco-mobilité, la mise en éco-tourisme des routes de navigation, des îles, l'intégration dans le modèle Odyssea d'offres « escale » de tourisme culturel, de tourisme oenogastromique...

## **Plusieurs opérations seront développées suite à ce projet :**

- La mise en œuvre des candidatures auprès des ports et destinations portuaires. La création de la commission de gestion du label et de l'organisation territoriale dédiée.
- La création d'une plateforme numérique regroupant les opérateurs de la filière du nautisme, accessible également pour améliorer la connaissance et faciliter les relations commerciales. Une plateforme technologique collaborative - open source, pour garantir l'intégration et la qualification des processus et des relations entre les acteurs publics et les entreprises de la filière du nautisme.
- La création d'un réseau transfrontalier des ports et destinations portuaires autour du concept d'itinéraire culturel européen. Un centre de services, centres de recherche et de transfert pour l'innovation du nautisme, de la culture maritime et fluviales, en vue d'améliorer les connaissances et services fournis aux acteurs publics et des entreprises qualifiées ;
- La construction d'un système d'indicateurs (benchmarks) des services fournis au nautisme et de la durabilité environnementale des structures portuaires européennes, de manière à définir de nouveaux modèles de gestion, de formation, des seuils critiques en matière d'environnement et de nouveaux standards de prestations ;

## ODYSSEA MARQUE QUALITÉ TOURISME DES PORTS

**Pour un éco-système du nautisme de Qualité et un modèle territorial intégré en France**

### POUR UN PREMIER NIVEAU DE QUALITE - UNE ANCRE

- En ce qui concerne les structures et l'urbanisme
- En ce qui concerne les services innovants et d'éco-mobilité
- En ce qui concerne le marketing de l'offre, des services et la mise en réseau
- En ce qui concerne les Services écologiques
- En ce qui concerne les Services technologiques
- En ce qui concerne les Services de loisirs bleus
- En ce qui concerne les services culturels, patrimoniaux et le positionnement identitaire
- En ce qui concerne la responsabilité sociale - la formation

### POUR UN SECOND NIVEAU DE QUALITE - DEUX ANCRAS

- En ce qui concerne les structures et l'urbanisme
- En ce qui concerne les services innovants et d'éco-mobilité
- En ce qui concerne le marketing de l'offre, des services et la mise en réseau
- En ce qui concerne les Services écologiques
- En ce qui concerne les Services technologiques
- En ce qui concerne les Services de loisirs bleus
- En ce qui concerne les services culturels, patrimoniaux et le positionnement identitaire
- En ce qui concerne la responsabilité sociale - la formation

### POUR UN TROISIEME NIVEAU DE QUALITE - TROIS ANCRAS

- En ce qui concerne les structures et l'urbanisme
- En ce qui concerne les services innovants et d'éco-mobilité
- En ce qui concerne le marketing de l'offre, des services et la mise en réseau
- En ce qui concerne les Services écologiques
- En ce qui concerne les Services technologiques
- En ce qui concerne les Services de loisirs bleus
- En ce qui concerne les services culturels, patrimoniaux et le positionnement identitaire
- En ce qui concerne la responsabilité sociale - la formation

### POUR UN QUATRIÈME NIVEAU DE QUALITE - QUATRE ANCRAS

- En ce qui concerne les structures et l'urbanisme
- En ce qui concerne les services innovants et d'éco-mobilité
- En ce qui concerne le marketing de l'offre, des services et la mise en réseau
- En ce qui concerne les Services écologiques
- En ce qui concerne les Services technologiques
- En ce qui concerne les Services de loisirs bleus
- En ce qui concerne les services culturels, patrimoniaux et le positionnement identitaire
- En ce qui concerne la responsabilité sociale - la formation

## SYSTEME D'EVALUATION DES PERFORMANCES DES PORTS DE TOURISME ET DES DESTINATIONS PORTUAIRES

*Définition des critères pour une analyse de la compétitivité*

## Rappel du modèle et projet stratégique :

La Fédération Française des Ports de Plaisance fédère le réseau des ports français, avec le GEC Odyssea et nos partenaires français et européens, nous travaillons à faire reconnaître le rôle stratégique des ports et leurs voies bleues navigables, touristiques et patrimoniales dans le cadre du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) et les CPER en France.

La France avec une représentativité de la filière de **562 ports littoraux - 30 activités Nautiques pour un Chiffre d'affaires de 5 milliards d'€ et 40 000 emplois est le premier pays littoral d'Europe et le deuxième espace maritime au monde après les Etats-Unis.**

**La France** est aussi riche d'un réseau de ports fluviaux remarquables, avec 8 500 km de voies navigables, il est le plus long réseau fluvial exploitable d'Europe. Ce qui représente un fort potentiel pour le développement du produit touristique nautique et loisirs vers au fil de l'eau : transports de passagers, plaisance privée, randonnées....

Le tourisme fluvial est un secteur économique qui progresse régulièrement depuis plusieurs années en France. Les entreprises de bateaux promenade, de croisières et celles de location de coques de plaisance génèrent un chiffre d'affaires annuel qui est de l'ordre de 230 millions d'euros.

Le rapport Poséidon (2006), le Grenelle de l'environnement (2007), puis celui de la mer (2009), nous ont permis de mettre sur le devant de la scène le littoral et la mer, cherchant une approche terre-mer indispensable à toute politique durable des espaces côtiers et ont recommandé de passer d'une phase d'expérimentation de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) à une phase de généralisation des démarches de gestion intégrée de la mer et du littoral.

2007 c'est aussi pour nous l'émergence d'une communauté d'intérêt au sein du **CODCAP** et la création du **GEC Odyssea**, qui soutient et organise la mise en réseau des ports et territoires portuaires. Le modèle Odyssea défend la thèse civilisationnelle où tout a commencé par les ports : la navigation commerciale, les conquêtes, l'organisation territoriale de la cité portuaire en lien avec son terroir, les grandes découvertes, les arts et échanges culturels... La "globalisation" a dynamisé l'économie du monde en développant les échanges internationaux à une échelle jusque là inconnue. Les ports sont devenus les lieux stratégiques de concentration et de transformation de la richesse. Ils sont redevenus des outils privilégiés de développement des territoires. Aujourd'hui encore, la plupart des grandes métropoles disposent d'un accès maritime (direct ou par voies navigables), véritable ouverture sur le monde.

**ODYSSEA** inscrit ainsi avec modernité la ville-port, au sein d'un grand itinéraire européen dont les escales, trouvent écho dans chacune des destinations portuaires régionales engagées. Il favorise avec ses interconnexions au sein de l'espace maritime et fluvial européen, la prise de conscience d'une identité maritime et portuaire portée par des valeurs, des cultures et une histoire commune. Synonymes de voyages au long cours, les ports nous renvoient également aux riches heures des empires maritimes, tels que Gênes, Marseille, Lyon, Paris, Venise... points névralgiques des échanges commerciaux. Maîtresses des mers, des voies fluviales, ces cités portuaires rayonnèrent à travers le monde et contribuèrent à façonner les civilisations anciennes et modernes.

La spécificité de l'offre ville-port Odyssea se situe à l'interface des activités urbaines et des activités portuaires - littorales & rurales. L'interactivité des trois, qui allie patrimoine maritime, rêve d'ailleurs, porte sur le voyage et l'art de vivre, les grandes découvertes, les paysages, les activités nautiques et l'accès aux équipements urbains et vastes espaces naturels littoraux et ruraux. C'est la recette du succès touristique que nous engageons au bénéfice des destinations portuaires. La ville portuaire Odyssea propose une nouvelle offre d'éco-touristique qui repose sur une mixité entre des offres innovantes de caractère urbain - nautique - côtier & rural. Vous comprendrez alors pourquoi il nous semble fondamental d'appliquer une gestion intégrée des zones côtières, une généralisation des démarches de gestion intégrée de la mer et du littoral en réseau exemplaire.

Au niveau **européen**, le Traité de Lisbonne reconnaît l'importance du tourisme et la commission européenne invite à la mise en place d'une stratégie en faveur du tourisme maritime et côtier. Une politique visant à souligner, au sein de la prochaine politique européenne 2014-2020 et de leurs instruments financiers, l'importance du rôle joué par l'industrie du tourisme, en tant que catalyseur

stratégique pour la croissance économique des territoires, source d'emplois non délocalisables et pilier incontestable en termes d'inclusion sociale. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'initiative lancée par la Commission européenne (DG MARE) visant à la mise en place d'une stratégie en faveur du tourisme maritime et côtier. En effet, afin de faire face à la crise qui touche lourdement les États membres de la Méditerranée et leurs Régions, notre Fédération et notre réseau européen jugent nécessaire de poursuivre l'établissement d'un environnement réglementaire et économique favorable à la «Croissance bleue» dont le tourisme maritime et côtier est l'une des composantes clefs. Et nous nous félicitons de la proposition de règlement présentée par la Commission européenne (DG ENTREPRISE) établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et des PME pour la période 2014-2020.

Au plan des **régions**, le secteur du tourisme est appréhendé comme un moteur de la croissance et de la création d'emploi, avec une attention toute particulière à la gestion intégrée des zones côtières.

**Ici en Région Languedoc Roussillon, il vient d'être créé par le Président Christian Bourquin un nouveau outils de gouvernance « le parlement de la mer » dont je préside la commission « Aménagement Durable et Environnement ».** C'est une **très bonne initiative !** En effet, il nous fallait un outil à la hauteur du défi, avec ses 220 kilomètres de côtes, ses 70 ports et près de 30 000 anneaux, le Languedoc-Roussillon possède un véritable potentiel en matière de nautisme. Etangs, canaux et Méditerranée forment ici un ~~fond le développement~~ **forment ici un**

**Languedoc-Roussillon**, c'est près de 1800 entreprises et plus de 6600 emplois. La plaisance est un atout indéniable au service du développement touristique. De Cerbère à Port-Camargue, la pêche, la promenade, la voile sportive et la croisière ne cessent de croître. Avec la **Charte Sud de France Nautique** en préparation, la Région ira encore plus loin. Aux côtés de l'Union des **Villes Portuaires du Languedoc-Roussillon** que je préside, nous entendons ainsi créer un grand réseau régional en reliant l'ensemble des ports de plaisance aux territoires. Avec la **Charte Sud de France Nautique**, nous allons proposer une offre portuaire globale et territoriale. Nous allons travailler en réseau à valoriser nos atouts touristiques et nous allons identifier un gisement de nouveaux métiers. Avec Odyssea, il s'agit de créer, tout au long de la route maritime, des portes d'entrée sur notre territoire permettant d'accéder plus facilement aux joyaux touristiques et gastronomiques de nos hauts Pays. Cet itinéraire culturel bleu et vert, inédit, positionne la destination Languedoc-Roussillon comme une destination patrimoniale maritime majeure et innovante en Europe.

Au **niveau local** par son adhésion au modèle ODYSSEA, nos Villes-ports entendent fonder un co-développement basé sur des opérations exemplaires et des projets intégrés dans le cadre de l'itinéraire culturel des voies bleues Odyssea® – dans l'éthique et l'excellence du label du Conseil de l'Europe. Dans tous les programmes territoriaux ODYSSEA, il s'agit de mener autour du port avec les acteurs locaux de nouveaux accueils innovants, des haltes fluviales, des projets intégrés de croissance bleue et verte, facteurs de compétitivité et de développement durable. L'application du modèle permet aux territoires portuaires notamment :

- **La montée en gamme et la diversification de l'offre touristique bleue (nautique) et verte en lien avec les autres filières touristiques, agricole et artisanale ;**
- **La réalisation d'investissements structurants qui permettent de faire du développement local par les acteurs locaux (DLAL) ;**
- **l'annualisation de l'activité liée au tourisme bleu et vert ;**
- **la professionnalisation des acteurs dans le respect du principe de la parité entre les hommes et les femmes ;**
- **la promotion de nos Régions et de la France en terme de « Destination d'excellence maritime et fluviale européenne ».**

**Car la France se doit d'être leader et de rester exemplaire sur ces domaines stratégiques. L'opération de la FFPP avec notre contribution « Odyssea Croissance Bleue & Verte 2014-2020 » ambitionne d'y contribuer en proposant une stratégie d'envergure pour l'innovation française au service d'une croissance bleue durable.** Le **Président de la République** a souhaité d'ailleurs de faire du tourisme un moteur de la croissance et de la création d'emploi. Première destination touristique du monde, la France doit réussir à anticiper et capter une part de l'augmentation des flux touristiques mondiaux dans un équilibre réussi : croissance -protection.

**Le projet stratégique territorial et intégré « ODYSSEA CROISSANCE BLEU & VERTE 2014-2020 » s'inscrit dans cette volonté de mettre en réseau de façon exemplaire les villes-ports et les Régions maritimes Françaises dans la généralisation des démarches de gestion intégrée de la mer et du littoral.** Les ports et nos voies touristiques **bleues et vertes au fil de l'eau** sont des outils précieux pour le développement durable de nombreuses Régions de France concernées par cette thématique. Le projet Odyssea démontre que la valorisation des patrimoines portuaires et leurs voies navigables sont un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire, dans le cadre d'un projet global, intégré, expérimental et transférable. Notre projet est un projet d'ensemble à l'échelle nationale et européenne de développement et un réseau à vocation internationale et européenne conjoint.

**L'intérêt d'une mise en réseau exemplaire c'est pour nous la recherche collective de solutions** visant à **optimiser l'existant**, la recherche de **nouvelles solutions de développement durable à cours terme** et la recherche et le développement **de solutions ambitieuses et innovantes** pouvant offrir de **nouvelles voies de développement à plus long terme** qui prennent **appui sur les quatre piliers du développement durable** :

1. **Le volet environnemental du projet** au sens écologique et urbanistique avec un management environnemental global, à l'exemple de la démarche Port Propre, les campagnes d'éco-gestes d'éducation à la protection de l'environnement. Sont intégrées les relations de la commune avec son arrière-pays, la montée en gamme des services et des commerces sur le port en lien avec les territoires ruraux. Sont prises en compte dans le projet pour la réalisation des travaux et le fonctionnement des économies d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables, l'économie d'eau, l'utilisation des ressources locales (entreprises, matériaux...), l'utilisation des TIC pour la communication et la mise en place d'un ambitieux projet d'éco-mobilité.

2. **Le volet exemplaire du développement économique**, plus solidaire, notamment grâce à une gouvernance territoriale innovante avec les filières et acteurs territoriaux de la Mer – du Port – et des territoires ruraux. La valorisation économique de toute la filière nautique par la structuration de nouveaux services aux plaisanciers et d'un nouveau marketing d'offres vertes au fil de l'eau, d'innovation TIC. La mise en place de nouvelles synergies et de partenariats avec les filières pour une meilleure efficacité économique dans les 3 autres thématiques de l'itinéraire Odyssea : Culture, Saveurs, Nature.

3. **Le volet social du projet**, comprenant la responsabilité sociale des entreprises et l'emploi-formation. La priorité donnée à ce projet global de territoire en terme de création et maintien d'emplois. La diversité des publics-cible du projet, l'amélioration de la périodicité d'ouverture via une offre des 4 saisons et , le dialogue inter générationnel et l'égalité Hommes Femmes. L'ouverture d'une gouvernance garantissant un dialogue social territorial : dialogue entre les partenaires sociaux et acteurs locaux.

4. **Le volet culturel et identitaire du projet**, avec un travail sur les imaginaires touristiques et culturels liés aux voyages maritimes et le lien civilisationnel de la Ville-port et son haut-pays. La mise en réseau des destinations portuaires constituant un grand thème des itinéraires culturels dans l'éthique et label du Conseil de l'Europe. Avec pour ambition de mettre en œuvre la numérisation amplifiée des fonds culturels européens maritimes, lacustres et fluviaux. Cette opération de grande ampleur doit contribuer à la préservation, la transmission aux jeunes générations et à la valorisation d'un patrimoine commun qui aura une portée économique en accompagnant la mutation touristique vers un tourisme plus qualitatif et ouvert sur un meilleur accès à la connaissance et le dialogue interculturel.

***Notre mise en réseau nous permet aussi de légitimer les territoires portuaires qui s'impliquent fortement dans notre modèle, d'apporter des réponses aux défis rencontrés en échangeant des expériences et des bonnes pratiques et de faciliter l'extension du réseau auprès d'autres territoires sur des principes de gestion intégrée des zones côtières.***

Avec toujours un préalable : chaque acteur du réseau doit intervenir dans les domaines propres à ses compétences, et ne pas faire à la place de !

**A cette mise en réseau, nous y trouvons plusieurs intérêts :**

- **La création d'un référentiel commun Français et européen riche de normes communes et partagées ;**

- Les Coopérations avec les territoires concernés ou intéressés qui donnent l'accès aux financements de la coopération territoriale européenne ;
- La fédération des acteurs économiques et territoriaux travaillant sur les champs thématiques de notre modèle économique et sur des problématiques spécifiques aux ports, au littoral et voies fluviales ;
- Notre capacité à recenser, capitaliser et diffuser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques;
- L'apport de conseils méthodologiques sur des sujets ciblés à nos membres ;
- Le fait d'avancer dans la réflexion collective – la production commune de guides de bonnes pratiques, de recueil d'actions exemplaires...
- La création d'un Comité scientifique européen (72 membres) support à nos recherches et développement.
- l'apport des TIC avec la création d'une plate-forme collaborative et des outils innovants au service de nos différents réseaux.